

## SOUTENANCES DE MAITRISE

1°) Béchevelin à la fin du Moyen-Age

par M. René GRUET.

Mémoire de Maîtrise, soutenu le 14 octobre 1971

Jury : M. René FEDOU, M. Bernard DEMOTZ.

Pendant la Révolution, lors de la création des départements, en 1790, Pilon du Galand, député viennois à l'Assemblée Nationale, protestait contre le rattachement de la Guillotière à Lyon. Or, avant d'être un quartier de cette ville, la Guillotière avait été un bourg rural nommé Béchevelin. Tel fut l'objet de cette recherche. La série G des Archives Départementales du Rhône - 10 G 1470 à 1476 et 10 G 1480 : essentiellement enquêtes de juridiction et registres d'audiences - a fourni la majeure partie des sources.

Les écrits d'historiens locaux nous ont permis de préciser certaines données concernant la localisation, le site et les voies de passage de ce village situé sur la rive gauche du Rhône, séparé de la ville de Lyon par le célèbre pont, auquel aboutissaient trois voies romaines et de nombreux chemins sillonnant le plat-pays. C'est là que Lyon s'est ensuite étendue, faisant bon usage de cette fonction de débouché sur la plaine du Velin, en direction de la Provence et de l'Italie. Le péage de Béchevelin, dont nous possédons un tarif, matérialise cette fonction ; et bien avant la création des foires de Lyon, deux marchands italiens, en 1370, logent au château de Béchevelin.

Aux XIVème et XVèmes siècles, la population devait bien atteindre cent cinquante habitants, venus en partie des hameaux un peu plus éloignés de

Lyon, tels que Chaussagne et Champagneux, attirés par la sécurité qu'offraient la proximité immédiate de la ville et le château même de Béchevelin, construit par les archevêques de Lyon. La communauté s'organise peu à peu, les religieux d'Ainay y édifient une église ; une maladrerie recueille les lépreux.

Mais l'activité rurale est la plus remarquable. Le terroir environnant se divise en trois zones dont la première, les Balmes viennoises, accueille vignes, cultures et habitations groupées ; la seconde, série de terrasses alluviales, est occupée par des granges isolées au sein de leurs cultures ; tandis que la troisième, les Brotteaux, est une zone marécageuse de pâturages et de bois entre le village et le Rhône. C'est l'élevage qui semble avoir eu la faveur des paysans de Béchevelin : seize chefs de famille sur les trente-cinq répertoriés entre 1440 et 1446, possèdent des bovins, et sur les cent soixante et onze procès portés devant la cour de Béchevelin dans le même intervalle, trente-deux font état de dommages occasionnés dans les prés par les animaux du voisin.

°

°

°

L'importance du village était telle qu'il fut l'objet d'une interminable querelle de juridiction que nous font connaître deux enquêtes effectuées à la demande de l'archevêque ou de ses adversaires : le comte de Savoie, puis le dauphin de Viennois. Le château de Béchevelin était à la tête d'un « mandement », sur lequel la « juridiction haute, moyenne et basse » était revendiquée par les deux parties. Ses visées sur la ville ayant échoué après l'annexion de Lyon au royaume, le comte de Savoie reporta ses ambitions sur ce territoire limitrophe, tandis que l'archevêque y revendiquait l'exercice de la justice depuis des temps très anciens. Le dauphin devait hériter de la querelle à la suite du traité de 1355 sanctionnant un échange de terres avec la Savoie. Les enquêtes de 1334 et de 1387, dont nous n'avons pas les conclusions, la décision royale de 1336 et la délimitation du commissaire du roi Louis Tindo (1479), favorables à l'ar-

chevêque, ne sont pas pourtant parvenues à faire cesser les contestations.

Si nous n'avons pu, à la seule lecture des témoignages en faveur de l'une ou l'autre des deux parties, déterminer laquelle était dans son droit, il semble bien que la puissance de fait de l'archevêque ait découlé tout naturellement de la possession du château et de l'installation sur place de son châtelain, choisi parmi les grandes familles lyonnaises : Varey, Sure ou Gro-lée. M. Bloch n'écrit-il pas : « il est caractéristique que le ressort du haut-justicier ait pris, ordinairement, le nom d'une châtellenie : comme si la conscience collective ne reconnaissait plus la source du droit de juger que dans la possession d'une maison forte, à la fois origine et symbole d'une puissance de fait » ?

Car le châtelain de Béchevelin, assisté d'un procureur et d'un greffier tient des assises, trois fois par mois en moyenne, tout en se contentant parfois de renvoyer les affaires à la semaine suivante ... Le gardien de la prison et trois sergents complètent le personnel. Des procès sans fin, souvent sans conclusions, à l'image de ceux des « châtellenies champêtres » du bailliage de Senlis, traduisent la réalité d'une justice plus puissante qu'efficace. Quelques registres d'audiences du XV<sup>ème</sup> siècle nous ont permis de dégager un fatras d'affaires mineures, de tracasseries de voisinage qui ennuièrent la cour, - celle-ci cependant doit sanctionner quelques cas graves d'adultères, de vols ou de rixes paysannes.

La « clientèle » de la cour est en effet semblable à celle que Madame M. Th. Lorcin a rencontrée devant les cours de justice du Lyonnais (Le Moyen-Age, 1968). Une étude de la mentalité paysanne révèle que les dettes, vols, usurpations de propriété et dommages à autrui constituent entre 65 %/° et 75 %/° du total des procès au XV<sup>e</sup> siècle. Nul doute que l'avidité du paysan « de bonis suis non contentus » ne soit grande ! Ce justiciable âpre au

gain voulait-il protéger ou augmenter son maigre patrimoine ? Ou bien était-il la victime de ces temps troublés de la guerre bourguignonne ? Il est difficile de trancher. On peut néanmoins dégager une évolution assez nette d'un siècle à l'autre : le XVe voit s'estomper la rudesse des mœurs et la violence, les viols, les coups et blessures, les meurtres étant beaucoup plus fréquents au XIVE siècle.

Il existe cependant des constantes et nous avons pu discerner trois types de délinquants : le premier, de loin le plus répandu, est celui du paysan voleur et roublard, auteur de menus larcins, abusant de la miséricorde du juge. Le second est le paysan brutal et rancunier, qui manie l'injure et n'hésite pas à se battre, à coups de bâton ou de fourche. Le troisième type enfin est celui du paysan libertin, mettant à profit les cachettes offertes par les îles du Rhône ou les champs de blé.

Béchevelin, village et mandement, apparaît donc comme un cadre privilégié pour l'étude d'une société à la fin du Moyen-Age. Grande Peste et émigration rurale, emprise féodale et ecclésiastique sur les terres, lourde tâche d'une justice impuissante, rivalités politiques et militaires, sont autant d'aspects par où l'on peut ressusciter la vie de ce coin de campagne destiné à être absorbé par la grande ville voisine.

Le jury rend hommage au travail de dépouillement, quelquefois fastidieux, mais en définitive fructueux, qui a permis à M. Gruet de porter un regard frais et neuf sur des questions jusqu'ici mal connues : plusieurs pièces justificatives témoignent de cet effort. Des reproductions de cartes anciennes complétées par des croquis de l'auteur, une vigueur d'expression, parfois presque excessive mais qui n'ôte rien à la finesse dans l'analyse, rendent aisée la lecture du mémoire.

Pour M. Fédou, des rapprochements plus précis et plus fréquents avec l'histoire de Lyon eussent aidé l'auteur à identifier certains officiers de l'archevêque et de mieux éclairer leur action de part et d'autre du Rhône. Quant à la querelle de juridiction, il serait intéressant de savoir si on les retrouve au degré supérieur d'instance : où vont, en fait, les appels ?

M. Demotz relève quelques erreurs sur les châtelannies limitrophes. Il regrette surtout que les rivalités à propos du mandement n'aient pas été plus nettement reliées à la politique, d'ailleurs changeante, des comtes de Savoie.

Mais le jury s'accorde à louer l'auteur pour son étude de la mentalité populaire à travers les registres d'audiences. Cette enquête, dont les résultats statistiques sont synthétisés en deux tableaux, constitue une contribution particulièrement remarquable, originale parce qu'elle porte sur un milieu rural pénétré d'influences urbaines, à cette histoire du « mental collectif » à laquelle G. Duby conviait récemment les médiévistes.

A ce travail de qualité, le jury décerne la mention Très Bien.

=====